

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Télécharger au format CSV

Région : Hauts-de-France

Département : 60

Site BASOL numéro : 60.0014

Situation technique du site : Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)

Date de publication de la fiche : 13/04/2009

Auteur de la qualification : DREAL

Localisation et identification du site

Nom usuel du [site](#) : ANCIENNE DECHARGE KELLER

Localisation :

Commune : Saint-Aubin-en-Bray

Arrondissement :

Code postal : 60650 - Code INSEE : 60567 (1 101 habitants)

Adresse :

Lieu-dit : Le Fond au Cailles

Agence de l'eau correspondante : Seine - Normandie

Code géographique de l'unité urbaine : 60120 : Lachapelle-aux-Pots (4 001 habitants)

Géoréférencement :

Référentiel	Coordonnée X	Coordonnée Y	Précision	Précision (autre)
LAMBERT II ETENDU	567342	2491895	Commune (centre)	

Parcelles cadastrales :

Non défini

Plan(s) cartographique(s) :

Aucun plan n'a été transféré pour le moment.

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE RIETER AUTOMOTIVE
il s'agit D'UN EXPLOITANT ANTERIEUR

Qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom	Qualité	Coordonnées
SOCIETE RIETER AUTOMOTIVE	PERSONNE MORALE PRIVEE	

Caractérisation du site à la date du 07/04/2009

Description du [site](#) :

Cette ancienne carrière d'argile a été en partie comblée par des déchets bitumeux. La végétation s'est en partie implantée sur la couverture de terre et de déblais apportée sur les dépôts. Une surveillance piézométrique est assurée.

Description qualitative :

Au cours de l'été 1992, le Préfet de l'OISE a été informé de l'existence d'un dépôt de déchets industriels sur le territoire communal de ST AUBIN en BRAY. Il s'agissait de matières bitumineuses abandonnées entre les années 1962 et 1965 dans une ancienne carrière d'argile, par la société KELLER, un sous-traitant de l'industrie automobile, installé à proximité.

Par arrêtés préfectoraux en dates des 10 septembre 1992 et 10 août 1993, la société KELLER a été invitée à procéder à diverses opérations destinées à protéger l'environnement et à améliorer la connaissance des effets des dépôts. Les travaux prescrits consistaient à nettoyer le terrain, à mettre le site en sécurité en édifiant une clôture et à réaliser une étude hydrogéologique.

Bien qu'ayant engagé une procédure d'annulation des arrêtés préfectoraux précités, qu'elle a abandonnée par la suite, la société KELLER a réalisé les travaux attendus. Il apparaît maintenant que :

? le coût estimatif de traitement des 12 000 m3 de déchets enfouis est estimé à plus de 40 MF ;

? les déchets contiennent essentiellement des hydrocarbures, des solvants, des métaux... ;

??les lixiviats ont atteint les sols sous les dépôts et, dans une moindre mesure, les eaux souterraines dans lesquelles des traces de métaux et d'hydrocarbures ont été relevées.

Les hydrogéologues agréés consultés estiment la nappe de l'Albien inexploitable localement et considèrent que la nature argileuse du sous-sol confine la pollution sur place. Les opérations de vérification ou de suivi édictées à l'arrêté préfectoral du 07 septembre 1994 corroborent leur analyse. Parmi les polluants mis en évidence, les métaux sont les plus présents avec des concentrations fluctuantes ayant pu atteindre, par moments, 200 µg/l pour le plomb et 300 µg/l

pour le chrome total. Ces valeurs, respectivement 4 et 6 fois supérieures aux limites admises par le décret du 03 janvier 1989 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, peuvent s'expliquer par le fait que les puits de contrôle sont implantés à proximité immédiate des déchets.

Les mesures de surveillance montrent une situation globalement stable ; leur poursuite apparaît nécessaire.

A la fin de l'année 2002, l'érosion d'une partie de la berge du plan d'eau a mis au jour des déchets enfouis. Cette berge a été remise en état, après excavation, transport et élimination en centre autorisé des déchets ré-apparus.

La baisse du niveau des eaux de l'étang et l'érosion des berges renfermant le massif pollué ont mis au jour des déchets bitumineux. Une telle situation avait déjà été constatée en 2002. Le confinement mis en place en 1994 par la Société devenue RIETER AUTOMOTIVE FRANCE apparaît donc insuffisant. Par ailleurs, suite à la circulaire ministérielle du 10 décembre 1999, une actualisation des investigations ou études au terme desquelles l'industriel avait proposé le confinement en cause semble nécessaire. Le 30 novembre 2006, une proposition en ce sens a été formulée au Préfet de l'Oise par l'inspection des installations classées.

L'arrêté du 12/02/2007 impose à l'exploitant la surveillance des eaux souterraines.

L'exploitant a transmis en mars 2008 et en octobre 2008 des résultats d'analyses.

A ce jour les conditions d'allègement de la surveillance ne sont pas réunies.

Description du site

Origine de l'action des pouvoirs publics : AUTRE

Date de la découverte : 26/08/1992

Origine de la découverte :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Recherche historique | <input type="checkbox"/> Travaux |
| <input type="checkbox"/> Transactions | <input type="checkbox"/> Dépôt de bilan |
| <input type="checkbox"/> cessation d'activité, partielle ou totale | <input checked="" type="checkbox"/> Information spontanée |
| <input type="checkbox"/> Demande de l'administration | <input type="checkbox"/> Analyse captage AEP ou puits ou eaux superficielles |
| <input type="checkbox"/> Pollution accidentelle | Autre : |

Types de pollution :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt de déchets | <input type="checkbox"/> Dépôt aérien |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt enterré | <input type="checkbox"/> Dépôt de produits divers |
| <input type="checkbox"/> Sol pollué | <input type="checkbox"/> Nappe polluée |
| <input type="checkbox"/> Pollution non caractérisée | |

Origine de la pollution ou des déchets ou des produits :

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Origine accidentelle |
| <input type="checkbox"/> Pollution due au fonctionnement de l'installation |
| <input type="checkbox"/> Liquidation ou cessation d'activité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt sauvage de déchets |
| <input type="checkbox"/> Autre |

Année vraisemblable des faits : 1963

Activité : Fabrication de colles et mastics

Code activité ICPE : D44

Situation technique du site

Evénement	Prescrit à la date du	Etat du site	Date de réalisation
Etude de traitabilité		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/05/1993
Diagnostic initial		Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	01/01/1993
Mise en sécurité du site	15/09/1992	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	
Evaluation simplifiée des risques (ESR)	10/08/1993	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral	10/11/1993
Travaux de traitement	07/09/1994	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	

Rapports sur la dépollution du site : Aucun document n'a été transféré pour le moment.

Caractérisation de l'impact

Déchets identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de déchets) :

- Déchets non dangereux
- Déchets dangereux
- Déchets inertes

Produits identifiés (s'il s'agit d'un dépôt de produits) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) | <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) |
| <input type="checkbox"/> Solvants halogénés | <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autres :

Polluants présents dans les sols :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les sols :

Aucun

Polluants présents dans les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aluminium (Al) | <input type="checkbox"/> Ammonium |
| <input type="checkbox"/> Arsenic (As) | <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) |
| <input type="checkbox"/> BTEX | <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) |
| <input type="checkbox"/> Chlorures | <input type="checkbox"/> Chrome (Cr) |
| <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) | <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) |
| <input type="checkbox"/> Cyanures | <input type="checkbox"/> Fer (Fe) |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Substances radioactives |
| <input type="checkbox"/> Sulfates | <input type="checkbox"/> TCE |
| <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) | |

Autre(s) polluant(s) présent(s) dans les nappes :

Aucun

Polluants présents dans les sols ou les nappes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonium | <input type="checkbox"/> Arsenic (As) |
| <input type="checkbox"/> Baryum (Ba) | <input type="checkbox"/> BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) |
| <input type="checkbox"/> Cadmium (Cd) | <input type="checkbox"/> Chlorures |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chrome (Cr) | <input type="checkbox"/> Cobalt (Co) |
| <input type="checkbox"/> Cuivre (Cu) | <input type="checkbox"/> Cyanures |
| <input type="checkbox"/> H.A.P. | <input type="checkbox"/> Hydrocarbures |

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mercure (Hg) | <input type="checkbox"/> Molybdène (Mo) |
| <input type="checkbox"/> Nickel (Ni) | <input type="checkbox"/> PCB-PCT |
| <input type="checkbox"/> Pesticides | <input checked="" type="checkbox"/> Plomb (Pb) |
| <input type="checkbox"/> Sélénium (Se) | <input checked="" type="checkbox"/> Solvants halogénés |
| <input type="checkbox"/> Solvants non halogénés | <input type="checkbox"/> Sulfates |
| <input type="checkbox"/> TCE (Trichloroéthylène) | <input type="checkbox"/> Zinc (Zn) |

Autres :

Risques immédiats :

- Produits inflammables
- Produits explosifs
- Produits toxiques
- Produits incompatibles
- Risque inondation
- Risque inondation
- Fuites et écoulements
- Accessibilité au site

Importance du dépôt ou de la zone polluée :

Tonnage (tonne) : 20000

Volume (m3) : 12000

Surface (ha) : 0.5

Informations complémentaires :

Aucune

Environnement du site

Zone d'implantation :

Habitat : DENSE

Hydrogéologie du [site](#) :

- Absence de nappe.
- Présence d'une nappe.

Utilisation de la nappe :

- Aucune utilisation connue
- A.E.P.
- Puits privés
- Agriculture, industries agroalimentaires
- Autres industries
- Autre :

Utilisation actuelle du [site](#) :

- [Site](#) industriel en activité.
- [Site](#) industriel en [friche](#).
- [Site](#) ancien réutilisé

Impacts [constatés](#) :

- Captage AEP arrêté (aduction d'eau potable)
- Teneurs anormales dans les eaux superficielles et/ou dans les sédiments
- Teneurs anormales dans les eaux souterraines
- Teneurs anormales dans les végétaux destinés à la consommation humaine ou animale
- Plaintes concernant les odeurs
- Teneurs anormales dans les animaux destinés à la consommation humaine
- Teneurs anormales dans les sols
- Santé
- Sans
- Inconnu
- Pas d'impact constaté après dépollution

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- Eaux superficielles, fréquence (n/an) : 2

Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 2

Etat de la surveillance :

Absence de surveillance justifiée

Raison :

Surveillance différée en raison de procédure en cours

Raison :

Début de la surveillance : 07/09/1994

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du 01/03/2008 : 1 LA SITUATION RESTE STABLE

Résultat de la surveillance, autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

L'utilisation du sol (urbanisme)

L'utilisation du sous-sol (fouille)

L'utilisation de la nappe

L'utilisation des eaux superficielles

La culture de produits agricoles

Mesures d'urbanisme réalisées :

[Servitude](#) d'utilité publique (SUP)

Date de l'arrêté préfectoral :

Porter à connaissance risques, article L121-2 du code de l'urbanisme

Date du document actant le porter à connaissance risques L121-2 code de l'urbanisme :

Restriction d'usage entre deux parties (RUP)

Date du document actant la RUP :

Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)

Date du document actant la RUCPE :

Projet d'intérêt général (PIG)

Date de l'arrêté préfectoral :

Inscription au plan local d'urbanisme ([PLU](#))

Acquisition amiable par l'[exploitant](#)

Arrêté municipal limitant la consommation de l'eau des puits proche du site

Informations complémentaires :

Traitement effectué

Mise en sécurité du [site](#)

Interdiction d'accès

Gardiennage

Evacuation de produits ou de déchets

Pompage de rabattement ou de récupération

Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

Traitement des déchets ou des produits hors [site](#) ou sur le [site](#)

Stockage déchets dangereux

Stockage déchets non dangereux

Confinement sur site

Physico-chimique

Traitement thermique

Autre :

Traitement des terres polluées

Stockage déchets dangereux

Stockage déchets non dangereux

Traitement biologique

Traitement thermique

- Excavation des terres
- Lessivage des terres
- Confinement
- Stabilisation
- Ventilation forcée
- Dégradation naturelle

Autre :

- Traitement des eaux**
- Rabattement de nappe
- Drainage

Traitement :

- Air stripping
- Vapour stripping
- Filtration
- Physico-chimique
- Biologique
- Oxydation (ozonation...)

Autre :

[Imprimer la fiche](#)

[Pour tout commentaire](#) [Contactez-nous](#)